

Le 7 juin 2010.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, lundi le 7 juin 2010, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Mesdames Johanne Allard, France McSween, Nicole Côté
Messieurs Guy Hudon, Jean-Luc Lavigne, conseillers
Formant quorum sous la présidence du maire Madame Diane Lefort

Monsieur Pascal Paquette est absent.

Est aussi présente Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière.

Mme Lefort ouvre la séance et fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme France McSween, appuyée par M. Guy Hudon et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

Les élus ayant tous reçu une copie des procès-verbaux des deux dernières assemblées préalablement à la présente, il en fait dispense de lecture et on passe à leur adoption.

Nous avons reçu :	taxes	40 465,68 \$	vente bois c.c.	284,50
	Mutation	1 450,00	photocopies	18,00
	Vente bac	100,00	Lombard ass.	241,05 final
	Livre centenaire	260,00	feu véhicule	620,00
	Permis	70,00	F.Charest CPTAQ	259,00
	Salle	60,00		

Il est proposé par Mme France McSween, appuyée par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter et de payer les factures suivantes, à partir d'une liste préparée par la secrétaire :

Salaires des élus	2 ^e versement	4 950,00 \$
Ministère des Finances	1 ^{er} vers. Sûreté	10 210,00
René Poisson	couteaux gratte	804,52
Municipalité St-Rémi	encan matériel incendie	202,00
Carrière Sts-Marthyrs	rang 11 + St-Philippe	519,53
Régie inter. sanitaire des Hameaux		1 839,00
Christiane Leblanc		1 546,32
Rec. Gén. can.		321,56
Mario St-Cyr	all. dép.	400,00
....	km	37,35
Gilles Leblanc	c.c. mai	75,00
Noël Côté	all. dép. cell. bureau	290,00
Jean-Philippe Girard	abattage arbres c.c.	337,50
Hydro Québec	garage	85,57
....	caserne	102,50
....	c.c.	672,95
....	usine	518,57
....	terrain de jeux	125,39
Suspension Victo.	insp. camion d'hiver	124,16
Garage A. Taschereau	essence	401,32
Chauffage JNF	rép. fournaise garage	416,06
Gesterra	recupération avril	214,97
Rogers		32,18
Télébec	usine	176,39
Diane Lefort	km + repas	201,00
Comité récréatif N.D.H.	subvention été	1 500,00
Coop. Bois-Francis	diesel	1 165,33
Buropro	papeterie + encre	219,34

CPTAQ	demande F. Charest	259,00
Petite caisse	divers liqueurs	4,00
Réseau Mobilité Plus		87,31
Frédéric L. Groleau	pelouse mai	210,00
Centre de l'Auto	pompe à gaz auto-pompe	295,84
Excavation Grégoire Garneau	grader avant calcium	1 401,91
Calclo	abat-poussière	13 054,76
Brico Béton Vibré	rue Principale/1 centre	162,54
Mun. Sts-Martyrs	frais déplacement 2010 d.g.	148,25
Gesterra	vidange mai	1 074,31
....	recupération mai	200,29
Mun. St-Adrien	incendie ancienne caisse	1 365,00
.... Leblond	720,00
Sortie pompiers caisse	9 pers. x 90h x 18 \$/h	1 620,00
Louise Descormiers	lunch matin/30 pers.	125,00
Sortie pompiers Leblond	9 pers. x 55h x 18 \$/h	990,00
Pratique mai	8 pers. x 35h x 12,50 \$/h	437,50
Sortie pompiers à Chesterville	6 pers. x 3 h min. x 18 \$/h	324,00
Formation 3 pompiers	temps + km + repas	1 530,00
Noël Côté	réunion + tablettes + bois	80,00
Coop. Ham-Nord	ampoules c.c.	3,25
....	chlore	38,51
....	toile pour sable + boulons	308,11
Sogetel	c.c.	68,55
....	bureau	135,77
Signo Tech	panneaux pont rang 1 sud	459,29
Hydro Québec	éclairage	174,91
Postes Canada	5 circulaires	130,90
Extincteur Victo	recharge bonbonnes d'air + extincteurs	795,93
Laboratoires S.M.		152,38
CLD	sub. politique familiale – les dépenses entendues	11 845,48
Société St-Jean-Baptiste	don	100,00
Eric Pariseau	haies brise-vent	50,00
Petite caisse	courrier enregistré	8,98
		<hr/>
		65 850,28 \$

+ Salaires des employés 986,19 \$

Rang 1 centre, final taxe d'accise sur l'essence :

René Gagnon	transport gravier	618,91
Francis Grimard	618,55
J.J. Croteau	618,90
9201-2111 Québec inc.	1 137,18
Exc. Grégoire Garneau	2 047,09
....	niveleuse	1 194,22
Calclo	abat-poussière pour stabilisation	2 401,98
Carrière Sts-Marthyrs	0-3/4B	16 776,40
		<hr/>
	Total	25 413,23 \$

Réparation grotte, pacte rural

Johanne Allard	matériel divers	153,41
Vitrierie Lavigne	lexan ¼	174,96
Normand Paquette	pompe + matériel + transport	349,84
Coop. Ham-Nord	bois, clous, vis, scellant, etc.	592,11
Maçonnerie Tony Nadeau	restauration grotte	6 676,56
Vistech les fondations	1 pieux avec installation	158,03
Corporation Gestion des rivières	achat divers biens	9 000,00
Atelier Ecoforge	acompte portail	1 000,00

Germain Côté	déplacement gazébo	1 800,00
Bétonel	peinture grotte	502,37
	Total	<u>20 407,28 \$</u>

01-06-10 DEMANDE DE DÉSIGNATION À TITRE DE CÉLÉBRANT POUR UN MARIAGE CIVIL OU UNE UNION CIVILE

ATTENDU que les articles 366 et 521.3 (2) du Code civil du Québec permettent aux maires, aux membres des conseils municipaux ou des conseils d'arrondissements et aux fonctionnaires municipaux de demander au ministre de la Justice d'être désignés comme étant compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles ;

ATTENDU que la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham a reçu des demandes pour la célébration de mariages ou d'unions civiles sur son territoire ;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham que Mme Diane Lefort soit désignée comme célébrant compétent sur son territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

De demander à la ministre de la Justice de désigner Madame Diane Lefort, maire de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham, comme célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur son territoire ;

De transmettre une copie de la présente résolution à la ministre de la Justice.

RÈGLEMENT NUMÉRO 320, FIXANT LES DROITS EXIGIBLES POUR LA CÉLÉBRATION D'UN MARIAGE CIVIL OU D'UNE UNION CIVILE.

ATTENDU que le code civil du Québec permet aux maires, aux membres des conseils municipaux ou des conseils d'arrondissements et aux fonctionnaires municipaux de demander au ministre de la Justice d'être désigné comme étant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles;

ATTENDU que l'article 376 du Code civil du Québec prévoit que les maires, les autres membres des conseils municipaux ou d'arrondissements et les fonctionnaires municipaux perçoivent des futurs époux, pour le compte de leur Municipalité, les droits fixés par règlement de la Municipalité, ces droits devant respecter les minimums et maximums fixés par règlement du gouvernement;

ATTENDU l'absence de règlement du gouvernement à cet effet;

ATTENDU que l'article 242 de la Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation (L.Q. 2002, c. 6) prévoit que jusqu'à ce qu'un règlement du gouvernement soit adopté, ces droits sont ceux que prescrit le Tarif des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 3 mai 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanne Allard
Seconder par M. Jean-Luc Lavigne

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le présent règlement numéro 320 soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 DROITS EXIGIBLES

Les droits exigibles par le célébrant, pour la célébration d'un mariage ou d'une union civile, sont ceux prescrits par le Tarif des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe, soit 250 \$ auquel est ajouté un droit de 83 \$ lorsque le mariage civil ou l'union civile est célébrée à l'extérieur de l'hôtel de ville;

Ces montants seront indexés au 1^{er} avril de chaque année par le gouvernement et feront partie intégrante du présent règlement comme s'ils avaient été adoptés par la Municipalité;

ARTICLE 3 MOMENT OÙ LES DROITS DOIVENT ÊTRE PAYÉS

Les droits prévus au présent règlement sont payables avant la publication du mariage ou au moment de la dispense de publication, le cas échéant.

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Diane Lefort, maire

Christiane Leblanc, g.m.a.
Directrice générale et
Secrétaire trésorière

02-06-10 REDDITION DE COMPTE, TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE

Il est proposé par Mme France McSween, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham entérine les travaux proposés dans la reddition de compte, pour le rang 1 centre au montant net de 24 287,54 \$.

03-06-10 ENVOI DOSSIER FLORENT CHAREST À CPTAQ

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Guy Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'envoi à la CPTAQ du dossier de M. Florent Charest, en complétant celui-ci par des commentaires écrits par Mme Diane Lefort sur les questions concernant la municipalité ; M. Charest a également payé la demande à la municipalité au montant de 259 \$.

04-06-10 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DIVERS À LA CGRBF

Il est proposé par Mme Nicole Côté, appuyée par Mme France McSween et résolu à l'unanimité des conseillers présents que, suivant l'entente intervenue avec les membres de la CGRBF le 25 mai dernier, la municipalité fasse l'achat d'équipements divers à la CGRBF, comme les pavillons, les tables de pique-nique, les poubelles, l'inventaire intérieur, véhicule tout terrain et équipement d'entretien, au coût de 9 000 \$, payable immédiatement à la CGRBF. D'autres modalités de revente sont inscrites au procès-verbal de ladite assemblée.

Il est précisé ici que les coûts d'achat de ces équipements sont payables par la municipalité à même le projet de pacte rural déjà présenté le 3 mai dernier, pour l'aménagement de la grotte et du terrain de jeux municipal.

05-06-10 PORTAIL À LA GROTTÉ

Suite à la demande de soumission pour un portail décoratif pour la grotte, il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission qui avait été donnée à la Fabrique (avant que la grotte ne soit vendue à la municipalité), et une du même montant pour la municipalité donnée à Mme Johanne Allard, soit celle de Atelier Ecoforge, au montant de 3 000 \$. Il est proposé de verser 1 000 \$ d'acompte dès maintenant pour l'achat des matériaux.

Mme France McSween donne un avis de motion pour faire le règlement numéro 321, pour la cour municipale commune avec la Ville de Victoriaville.

Ministère des Transports, voie d'accès à l'entrée du village : pas possible pour l'instant, pas de terrain, on est prêt à couper des arbres pour une meilleure visibilité, voir avec les propriétaires concernés. Installation de glissières de sécurité au ponceau près du garage municipal : c'est la municipalité qui peut en faire l'installation si elle le désire, mais pas conseillé pour l'instant.

Nous recevons la tarification pour l'entraide mutuelle d'incendie de la municipalité de Tingwick. Est-ce qu'on peut faire une pareille tarification pour notre municipalité, à considérer à partir du schéma de couvertures de risques.

Information sur un programme de prêts pour les infrastructures municipales.

Invitation de la Société St-Jean-Baptiste Centre-du-Québec, pour jeudi en chansons, le 5 août à 19 h 30, il est proposé par Mme France McSween, appuyée par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser un don de 100 \$ à la Société, et faire annoncer cette activité dans la municipalité.

Projet Arthabaska/Érable en forme, mardi 15 juin, 19 heures, au centre communautaire, envoyer une circulaire à la population.

Plan d'inspection/prévention incendie/ par M. Rudy Hamel de la Sécurité publique de Victoriaville, dans les prochaines semaines dans notre municipalité.

Congrès FQM, 30 septembre, 1 et 2 octobre : inscription en juillet si des élus sont intéressés. Mme Lefort a déjà fait part de son désir de s'y rendre.

06-06-10 CONTRAT DE VENTE DE LA GROTTÉ PAR LA FABRIQUE

Il est proposé par Mme France McSween, appuyée par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire rédiger le contrat pour la vente de la grotte par la Fabrique de Notre-Dame-de-Lourdes-de-Ham à la municipalité de Notre-Dame-de-Ham, pour 1 \$, par Me Jeannot Aubert, sous la signature du maire Mme Diane Lefort et de la directrice générale et secrétaire trésorière Mme Christiane Leblanc, ainsi que par les délégués du conseil de la Fabrique Mme Francine Langlois-Roy et M. Benoit Paquette, suivant l'autorisation de vente signée par l'Archevêché de Sherbrooke. Apporter la documentation nécessaire à Me Aubert.

07-06-10 LETTRE D'APPUI SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents de signifier un appui formel de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham à la Sécurité Alimentaire de Victoriaville, dans leurs démarches auprès de l'Agence de santé et de services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, afin que soit reconduit, sur une base annuelle, l'actuel *soutien financier ponctuel pour la population de la catégorie Personnes démunies*.

Il y aura une remorque radar sur le territoire de la municipalité, du 14 au 20 juin prochain, on peut également la voir sur le bord de la route 161.

Il est proposé par Mme France McSween, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'investir une somme de 50 \$ pour un projet pilote de haies brise-vent dans la municipalité, sous la supervision de M. Eric Parisseau du rang 1 sud-ouest (nouveau propriétaire chez M. Jean-Denis Côté).

Il est proposé par Mme France McSween, appuyée par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la tenue du Festival Country de Notre-Dame-de-Ham, les 1-2-3 juillet prochain, sur le terrain de la municipalité en arrière de la rue Principale, où il y aura également vente de boissons alcoolisées.

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que, concernant la demande de subvention, il

sera déduit un montant de 300 \$ sur le montant que le festival doit à la municipalité, comme l'année passée.

08-06-10 SERVICE INTERNET MILIEU RURAL

Pour faire suite à la proposition de M. Alain René, résident de la municipalité, il est proposé par Mme Nicole Côté, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de l'engager pour monter un réseau de service internet, réseau appartenant au final à la municipalité, afin d'être en mesure de desservir le plus de résidence possible en milieu rural, soit 15 à 20 pour l'instant et à un prix compétitif. En même temps, il est résolu de déposer une demande financière dans le cadre du Pacte Rural de la MRC d'Arthabaska, au montant de 15 648 \$, dans l'enveloppe régionale dédiée au projet d'Internet haute vitesse, la municipalité s'engageant à assumer une mise de fonds de 6 706 \$, soit 30 % des coûts. Il est unanimement résolu de mandater Mme Christiane Leblanc directrice générale et secrétaire trésorière de signer tout document relatif à la demande du Pacte rural.

M. Guy Hudon donne un avis de motion pour faire le règlement numéro 322, pour la facture du service internet.

On parle avec le chef pompier de la desserte en service incendie, pourquoi les pompiers de St-Adrien se sont déplacés lors des derniers incendies, couverture de bâtiment à risques obligatoire avec le schéma.

Il est proposé par Mme France McSween, appuyée par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de signer la nouvelle entente avec la Croix-Rouge, pour les services aux sinistrés.

Nouveau programme du Fonds culturel arthabaskien de la MRC d'Arthabaska, date limite d'inscription 1^{er} octobre prochain, transférer le courriel à M. Jean-Luc Lavigne pour le comité de développement.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire les transferts de poste suivants :

- Abat-poussière au poste gravier
- Panneaux au poste gravier
- Extincteurs au poste quincaillerie
- Temps et formation pompiers au poste déplacement

Le maire par sa signature du présent document est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

Diane Lefort, maire

Par la présente, la secrétaire certifie qu'il y a des fonds budgétaires et des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

Il est proposé par Mme France McSween, appuyée par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée (21 h 05).

Accepter sur proposition de Mme France McSween
Seconder par Mme Nicole Côté

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

Diane Lefort, maire

Christiane Leblanc, g.m.a.
Directrice générale et sec. très.

